



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBault
Délibération du Conseil Municipal de Saint-Georges-de-Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 07/07/2022

Séance du mardi 12 juillet 2022

Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Etaient présents : MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - N PHILIPPEAUX - P DONNINI - R BORDET- LP CHAUVIN - N REBILLON - ML GALOPIN - E CHALOPIN- MP PATIN - E OGER - P MOUBECHÉ.

Absents : Didier BARON- A AIME.

Secrétaire de séance : JB Boismartel.

Séance ouverte à 20h40

ORDRE DU JOUR :

Administration générale :

- Approbation du CR de conseil municipal
- Le point d'avancement sur les échanges avec l'association A.Boivent sur la délocalisation de la MAS

Urbanisme :

- Le point d'avancement sur les travaux du Parc 2022,
- Renouvellement de la convention DAB,
- Propositions propriétés Gousset-Frabort,
- Dépose du réseau aérien moulin de Colas

Enfance :

- Marché du repas restaurant scolaire

Finances :

- Décision modificative budgétaire

Questions diverses :

- Dates des prochains conseils municipaux
- Entretien du tracteur

1. APPROBATION DU CR DE CONSEIL MUNICIPAL

Nelly Philippeaux s'abstient car elle était absente lors de la séance du 16.06.2022.

Le conseil municipal approuve à la majorité le compte rendu du conseil municipal du 16 juin 2022.

2. LE POINT D'AVANCEMENT SUR LES ECHANGES AVEC L'ASSOCIATION A. BOIVENT SUR LA DELOCALISATION DE LA MAS

Une réunion a eu lieu le 30.06.2022 dans les locaux de l'association Anne Boivent, en présence de l'ARS, du Conseil Départemental et d'élus de Saint-Georges-de-Reintembault.

L'association Anne Boivent a fait des propositions de réinstaller dans les locaux existants des activités complémentaires : foyer de vie, habitat inclusif, foyer d'accueil médicalisé, logement pour personne âgées, accueil pour des vacances adaptées...

Le Département souhaite cette diversité d'activité pour que le site trouve un équilibre économique. A ce stade, Le Conseil Départemental ne peut s'engager sur le financement (le prochain schéma est en cours d'élaboration pour 2023-2029), notamment s'il devait y avoir création de place. Le souhait est plutôt de travailler sur des hypothèses à moyens financiers constants. Il conviendra aussi d'étudier ce qui est viable, et de voir quels travaux de bâtiments sont nécessaires.

Mme Boucher a rappelé vouloir associer les acteurs du territoire à ce nouveau projet : le service développement local au Conseil Départemental, le pôle ESS, l'ADMR, les infirmières libérales, les associations, les partenaires économiques...

L'association Anne Boivent a demandé que le conseil municipal se prononce sur le scénario proposé (15 places Foyer de vie et 15 places Maison de retraite spécialisée), et s'exprime sur l'autorisation du transfert de la MAS vers Fougères au regard de ces propositions.

La commission urbanisme a souligné que la démarche engagée par les différents acteurs (MAS, Commune, ARS et Conseil Départemental) est très satisfaisante, et que les propositions qui en découlent sont intéressantes. La commission souhaite toutefois rester vigilante sur le calendrier des travaux à réaliser, l'engagement des différents partenaires à réaliser et à financer ces travaux (Anne Boivent, ARS, Conseil Départemental), le calendrier des déménagements (unité MAS de ST-GEORGES vers Fougères) et aménagements à ST-GEORGES.

Les remarques du conseil municipal :

Il y aura perte d'emplois et d'habitants (22 emplois au lieu de 110), mais il y a maintien d'une activité de l'association Anne Boivent à St Georges avec des personnes capables d'autonomie et de participation à la vie communale.

Certains jeunes actuellement à la MAS seraient sans doute suffisamment autonomes pour rester sur le site, en habitat alternatif. Leurs parents estiment que leurs jeunes peuvent être déracinés car ils sont sur le site de ST-GEORGES « depuis toujours ».

Mme Boucher donne lecture d'une proposition de courrier reprenant les points positifs des propositions d'Anne Boivent, et les points de vigilance à mettre en place pour respecter les objectifs fixés dans le projet communal écrit dans le manifeste de décembre 2021.

Délibération : le conseil municipal se prononce à l'unanimité sur cette proposition de courrier.

3. LE POINT D'AVANCEMENT SUR LES TRAVAUX DU PARC 2022

Une réunion mettant au point les différentes demandes des partenaires de ce dossier a été organisée à la mairie par Frédéric Giraud le jeudi 7.07.

Présents : F.Giraud - municipalité (Mme Boucher - M.Boismartel) - entreprise Bouteloup (Directeur et chef des travaux) - entreprise A3SN pour les contrôles - Ville de Fougères pour assainissement (Mme Morgand) - Eau du Pays de Fougères (Mme Misériaux) - SDE35 (M. Gavard).

Après avoir calé les demandes de chacun, l'entreprise Bouteloup annonce la réalisation des travaux de la voirie provisoire du 3.10 au 18.11.

A3SN intervient ensuite et remet les rapports de contrôle le 21.11.

La réalisation de la voirie définitive et des clôtures est prévue sur décembre ou janvier, selon la météo (durée 5 semaines).

Le géomètre Langevin fera le bornage des lots avant travaux (début septembre).

Prochaine réunion : jeudi 22.09 à 9h30.

Le SDE35 fait réaliser (marché Bouygues) les travaux d'éclairage public et les subventionne à 40% en ce qui concerne la création de réseau électrique, et à 20% en ce qui concerne les travaux sur l'éclairage public.

Phase 1 : réalisation des travaux de création du réseau électrique (estimatif 9 424.13 € HT : reste à charge de la commune 5 654.48 €) et du génie civil pour l'éclairage public (estimatif 2 945.54 €, reste à charge de la commune 2 356.43 €)

Phase 2 : pose du matériel d'éclairage public (candélabres) : estimatif 12 400 € (reste à charge de la Commune 9 920 €).

Total de l'estimatif : 24 767.67 € HT

A la charge de la Commune : 17 930.91 € HT

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité le lancement des travaux de la phase 1, et s'engage à participer financièrement à ces travaux pour la somme de 8 010.91€.

4. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION Distributeur Automatique de Billets (DAB)

Le Crédit Agricole a renouvelé avec la Commune la convention DAB pour une durée de 5 ans (à compter du 25.03.2022), renouvelable ensuite annuellement par tacite reconduction.

Le local est mis gratuitement à disposition du Crédit Agricole par la Commune.

Le Crédit Agricole est propriétaire du matériel, et assure la maintenance matérielle et logicielle.

Le conseil municipal souhaiterait installer des plots de protection contre les voitures bélière (La question sera posée à la copropriété).

5. PROPOSITIONS DE VENTE DES PROPRIETES GOUSSET-FRABOT

La proposition financière de Mme Frabot n'est pas aboutie pour l'instant. Le conseil municipal décide de demander un écrit à Mme Frabot sur son prix de vente.

M. Bernard Gousset a également proposé l'achat de ses biens par la commune.

Délibération : le conseil municipal renonce à l'unanimité à l'achat de la propriété Bernard Gousset (AB 62 et 63).

6. DEPOSE DU RESEAU AERIEN MOULIN DE COLAS

La Commune a fait une demande de **dépose des nouveaux supports implantés 27 et 28** ainsi que la **suppression du branchement du Moulin de Colas** (Parcelle AB 32-33-34)

La demande du SDE35 est de confirmer la demande de façon définitive par choix de votre conseil municipal, et de certifier qu'il n'y aura pas de demande d'extension de réseau à l'avenir sur ce bâti.

La commission urbanisme a donné un avis favorable pour la dépose des supports du réseau électrique, et demande également la dépose du support dans la zone de Colas (parcelle D381).



Délibération : le conseil municipal demande la dépose du support 27, des 2 réseaux 28 du réseau électrique, ainsi que la dépose du support dans la zone de Colas (parcelle D381).

7. MARCHE DU REPAS POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Le 01.06.2022, M BERNIER, directeur du Collège Julien Maunoir, nous a présenté la décision prise avec l'OGEC de résilier le contrat de prestation d'API à partir de la rentrée prochaine. Il nous a fait part de la nouvelle organisation qu'il mettrait en place à partir de septembre 2022.

- Plus de prestataire extérieur
- Le nouveau cuisinier, M. Jérôme Marin arrivé depuis janvier 2022, est chargé d'assurer l'élaboration des menus, l'intendance et la réalisation des repas jusqu'à son arrivée dans l'assiette.

Le collège Julien Maunoir a proposé de continuer à livrer les repas en liaison chaude pour l'année scolaire 2022.2023 au même tarif, soit : Repas primaire à 3.87 € TTC

Délibération : le conseil municipal choisit à l'unanimité l'offre du Collège Julien Maunoir pour la livraison des repas en liaison chaude sur l'année scolaire 2022.2023 au prix de 3.87 € TTC (repas primaire), et autorise la Maire à viser l'acte d'engagement correspondant.

8. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Afin d'imputer la facture de désamiantage facturée par EPF sur l'article 678, une décision modificative budgétaire est nécessaire :

Décision modificative n°1 - 2022		
Article	Dépenses	Recettes
678 - opération exceptionnelle sur gestion	13 000.00 €	
7381 - Département - Droits de mutation		13 000.00 €
TOTAL DM 1	13 000.00 €	13 000.00 €

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité la DM1

9. DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Les prochaines dates sont les suivantes :

Jeudi 15 septembre

Jeudi 20 octobre

Jeudi 17 novembre

Jeudi 15 décembre

Jeudi 12 janvier 2023

10. QUESTIONS DIVERSES

Entretien du matériel : remplacement d'un roulement sur l'engrenage du tracteur. Le devis Bellamy est de 3 416.77 € TTC.

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité le devis Bellamy.